



**CELLULE D'ANALYSE DE POLITIQUES  
ECONOMIQUES DU CIRES**

**Evolution de la production et des importations  
de riz en Côte d'Ivoire de 1965 à 2008**

*NGARESSEUM Deuro Kan Toloum*  
**BUPED N° 08/2009**

*Ce numéro de BUPED est tiré de Politique Economique et Développement N°08/2009 de la CAPEC.*

*Année de publication : 2010*

**RESUME :**

*Le riz est une céréale très consommée en Côte d'Ivoire mais 50% environ de la demande domestique est satisfaite par des importations. Comment expliquer que la Côte d'Ivoire qui était quasi autosuffisante en riz, au milieu des années 1970, importe aujourd'hui la moitié de sa consommation ? Pour le comprendre, il est nécessaire d'analyser la politique rizicole et les tendances de la production et des importations.*

*Il ressort des analyses que la politique interventionniste de l'Etat a permis de réaliser l'autosuffisance dans les années 1970. Son retrait de la production agricole, la suppression des subventions, la révision à la baisse du prix d'achat de paddy au producteur et la politique d'importation ont entraîné un découragement et un désintérêt des riziculteurs.*

*Bien que les taux de croissance moyens annuels, entre 1965 et 2008, soient positifs, la production, les superficies et le rendement ont été très instables au cours de cette période.*

*Des potentialités existent pour réaliser l'autosuffisance en riz mais pour y arriver il faudra, entre autres, (i) développer de la riziculture de contre saison, (ii) améliorer les pratiques culturales, (iii) protéger les producteurs, (v) accroître le rôle de l'Etat dans la promotion de la production et de la commercialisation.*

*Mots clés : Côte d'Ivoire, Riziculture, Politique rizicole, importations*

## INTRODUCTION

Le riz est la troisième céréale produite à l'échelle mondiale, après le blé et le maïs (FAO, 2008). Sa production ne cesse de s'accroître pour répondre à l'augmentation de la population mondiale et à celle de la consommation par tête qui est passée 61,5 kg/an en 1961 à 85,9 kg/an en 2002 (CNUCED, 2004). La production mondiale a quasiment doublée en 20 ans. Elle est assurée à presque 90% par les pays asiatiques qui contrôlent 70% des quantités vendues sur le marché international (AgriAlerte, 2008). Depuis 2008, plusieurs grands pays exportateurs de riz ont imposé soit des prix minimum à l'exportation, soit des taxes, ou encore des restrictions quantitatives pour ne pas pénaliser leurs populations. Ces mesures ont réduit les quantités de riz offertes sur le marché mondial avec comme corollaire une augmentation des cours internationaux de cette céréale.

En Côte d'Ivoire comme dans beaucoup de pays de l'Afrique de l'Ouest, le riz est devenu l'aliment principal de la majorité des populations. Du fait de la forte

urbanisation (48% de citadins en 2007 selon le DSRP de 2009) et de la croissance démographique relativement élevée et estimée à 2,8% (DSRP 2009), la consommation de riz est passée de 140 000 tonnes en 1961 à environ 1,3 millions de tonnes en 2008 (USDA, 2009).

La production nationale, estimée entre 650 et 700 000 tonnes (PNR, 2008) d'équivalent riz usiné en 2007, ne permet de satisfaire que la moitié environ des besoins de la consommation intérieure. Pour combler le déficit, la Côte d'Ivoire a recours à des importations qui se sont élevées en 2007 à 808 781 tonnes en provenance essentiellement d'Asie, pour un coût total de plus de 150 milliards de FCFA.

Comment expliquer que la Côte d'Ivoire qui était quasi autosuffisante en matière de riz, au milieu des années 1970, importe aujourd'hui la moitié de sa consommation ? Comment expliquer que le secteur riz qui a bénéficié de l'attention de l'Etat, dès le début des années soixante dix, n'arrive pas à satisfaire les besoins exprimés ? Pour répondre à ces interrogations, une analyse diagnostique

de la production du riz est nécessaire.

Le reste du document est subdivisé en six sections. La problématique de l'étude est exposée à la section une, suivie de l'exposé de l'approche méthodologique utilisée à la section deux. Les systèmes de production et les producteurs sont étudiés à la section trois. La politique rizicole en Côte d'Ivoire et l'évolution de la production et des importations sont analysées respectivement à la section quatre et cinq. La section six est consacrée à l'analyse des tendances. Une conclusion et des recommandations de politique économique terminent l'étude.

## I- PROBLEMATIQUE

La consommation du riz en Afrique augmente alors que la productivité de l'agriculture, de manière générale, stagne. Les déficits des productions nationales sont comblés par des importations des produits alimentaires, notamment le riz dont la consommation annuelle a atteint 21,3 millions de tonnes en 2008 contre 15,9 millions de tonnes et 3,42 millions de tonnes en 2000 et 1961 respectivement (USDA, 2009), soit un taux de croissance

moyen annuel d'environ 4% sur la période 1965-2008.

Alors que la part de la plupart des régions dans les importations mondiales de riz diminue, celle de l'Afrique augmente, passant de 10% à environ 27% en 1990 puis à 31% en 2000. En Afrique de l'Ouest, les importations ont atteint, en 2000, 2 923 800 tonnes (WamboYamdjeu, 2005). Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), au regard des tendances actuelles, les importations de riz en Afrique de l'Ouest seront de l'ordre de 6,4 à 10,1 millions de tonnes en 2020 (ROPPA, 2005).

A l'inverse de la demande, la production mondiale de riz est en baisse due aux conditions climatiques qui affectent négativement les rendements en Asie, à la réduction des superficies agricoles affectées à la riziculture, à l'absence de percées technologiques majeures permettant d'améliorer les rendements, etc. (Papa et Ndiagne, 2008).

Cette baisse des récoltes a été à l'origine d'interdiction des exportations par les

principaux pays fournisseurs, ce qui a causé la flambée des prix du riz en 2008 . Selon les prévisions, les cours mondiaux de riz brisé à 5% et à 35% devraient continuer à augmenter régulièrement au cours des prochaines années (Ndiaye, 2008).

Pour contenir les effets négatifs de la hausse des prix des denrées alimentaires en général et du riz en particulier, les gouvernements africains ont adopté diverses mesures comme le contrôle des prix. Ces mesures, prises pour protéger dans l'immédiat le bien-être social, risquent de se révéler inefficaces et non viables à long terme. Il est donc nécessaire de promouvoir le riz produit localement pour faire face à l'insécurité alimentaire.

A défaut de saisir l'opportunité et d'utiliser les potentialités existantes pour accroître la production, les agricultures plus compétitives, disposant soit d'avantages naturelles, soit de soutien et autres subventions, vont profiter de cette situation pour répondre à la demande de plus en plus forte en riz de l'Afrique et partant de la Côte d'Ivoire dont la production, réalisée selon divers systèmes

par des petits exploitants ne couvre que 50% des besoins de consommation.

## II- APPROCHE METHODOLOGIQUE

La première étape dans la réalisation de l'étude a été la recherche documentaire qui a permis de cerner les systèmes de production pratiqués en Côte d'Ivoire et d'analyser les politiques rizicoles mises en œuvre par les autorités ivoiriennes à différentes périodes. Sur la base de la recherche documentaire, l'évolution de la production, des superficies, et des rendements.

Les données secondaires de la période 1965-2008 sont utilisées pour analyser les tendances de la production et des importations du riz par la Côte d'Ivoire. Pour ce faire, cette période est subdivisée en cinq sous périodes suivantes : 1965-1974 ; 1975-1984 ; 1985-1994 ; 1995-2000 et 2001-2008.

i) 1965-1974 : cette sous période correspond à celle de la mise en œuvre des programmes d'intensification et de modernisation de la riziculture irriguée par l'Etat.

Cette politique interventionniste a permis d'accroître la production et d'atteindre quasiment l'autosuffisance en riz ;

ii) 1975-1984 : cette sous période a été celle pendant laquelle les politiques mises en œuvre, plutôt que de promouvoir la production de riz domestique, semblent s'être appuyées sur une hypothèse de croissance de recettes tirées de l'exportation des produits de rente pour assurer, par les importations, une part de l'approvisionnement en riz à bon marché. A priori, elle devrait être caractérisée par une stagnation des superficies et un faible taux de croissance des rendements, ce qui aurait pour conséquence une faible augmentation de la production.

iii) 1985-1994 : c'est la sous période de la crise économique et de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel. 1985-1994 est aussi la période d'abandon de l'intervention de l'État, caractérisée par un dysfonctionnement dans l'encadrement des producteurs et la

suppression des subventions directes à la filière. Enfin, entre 1985 et 1994 le prix d'achat au producteur de paddy a baissé de 80 FCFA le kg à 60 FCFA en 1988. Les cours internationaux de cacao et de café ont chuté. La baisse du prix d'achat au kg du riz et celle des cours de cacao et de café ont entraîné une chute des revenus des planteurs. Le faible encadrement des planteurs d'une part et la baisse des revenus d'autre part vont avoir un effet négatif sur la productivité moyenne, et donc sur la production, parce que les producteurs ne pouvaient pas acheter les intrants nécessaires pour intensifier les cultures.

iv) 1995-2000 : c'est la sous période post dévaluation. Elle se caractérise par le renchérissement des prix des produits importés, ce qui a permis au riz produit localement de devenir compétitif. Par ailleurs, les cours internationaux des principaux produits d'exportation de la Côte d'Ivoire (cacao et café) avaient connu un changement à la hausse. Cela a eu

un effet positif sur le prix d'achat bord champ, entraînant une amélioration des revenus des producteurs qui pouvaient acquérir des intrants modernes pour accroître la productivité moyenne.

- v) 2001-2008 : cette sous période est celle de la crise militaro-politique caractérisée par la désorganisation des systèmes de production, la dégradation et/ou l'abandon des périmètres irrigués. Cela a un effet négatif sur la production de riz. La hausse des prix du riz sur le marché international en fin 2007 et au milieu de l'année 2008 a relancé l'intérêt de la production nationale. Un programme d'urgence a été adopté et des mesures sont mises en œuvre pour accroître la production nationale afin de substituer les importations.

Trois outils statistiques sont utilisés pour analyser les tendances de la production, des superficies et des rendements pour chaque sous période et pour la période 1965-2008. Il s'agit de taux de croissance moyens annuels, de coefficients de variations pour analyser la stabilité et de

la décomposition de la variation de la production en effet superficies, effet rendement et effet de l'interaction des deux facteurs.

### III- SYSTEME DE PRODUCTION ET PRODUCTEURS DE RIZ EN COTE D'IVOIRE

#### 3.1- Systèmes de production

On distingue trois types de riziculture en Côte d'Ivoire (i) la riziculture pluviale qui occupe 90% des surfaces en riz ; (ii) la riziculture inondée pratiquée dans les plaines ou bas-fonds inondables (5% des surfaces emblavées) ; et (iii) la riziculture irriguée réalisée sur des périmètres aménagés, avec maîtrise partielle ou totale de l'eau, offrant la possibilité de deux cycles de culture et qui ne représente qu'environ 5% des surfaces totales emblavées en riz.

La riziculture pluviale est de loin la plus importante. Elle fournit environ 80% de la production nationale sur une superficie d'environ 600 000 hectares. La productivité du riz pluvial demeure encore faible avec un rendement autour d'une tonne à l'hectare.

Depuis 1966, la Côte d'Ivoire a initié différents programmes de développement de l'irrigation pour atteindre l'autosuffisance alimentaire. La priorité accordée à la riziculture irriguée se fonde sur plusieurs facteurs : la sécurité de la production, les rendements élevés, la possibilité de pratiquer plus d'un cycle de culture par campagne selon les zones, l'absence de contraintes foncières dans la mesure où les bas-fonds sont impropres

pour les autres cultures. En 2007, la riziculture irriguée en Côte d'Ivoire concernait environ 35 000 ha et représentait 20% de la production nationale. La productivité sur les périmètres irrigués oscille entre 4 et 6 tonnes à l'hectare. Selon le système de culture adopté, les rendements, les coûts de production et la marge à l'hectare diffèrent (cf. tableau 1).

**Tableau 1** : Compte d'exploitation selon les systèmes de production rizicole

	Rendement (t/ha)	Revenu brut (FCFA/ha)	Coût de production (FCFA/ha)				Marge brute (FCFA/ha)
			Capital	Main-d'œuvre	Intrants	Total	
Riz pluvial	1,45	143 750	29 813	31 488	76 611	137 911	5 839
Riz de bas-fonds	2,40	240 000	2 017	127 303	11 450	140 770	99 230
Riz irrigué intensif	4,00	400 000	8 345	115 600	183 867	307 812	92 188

*Source* : PNR

Il se dégage du tableau ci-dessus que les dépenses en intrants sont le principal poste dans la structure des coûts de production de riz pluvial et irrigué en Côte d'Ivoire. Elles représentent environ 56% et 60% des coûts respectivement

dans les systèmes pluvial et intensif irrigué. Le coût de la main-d'œuvre est le poste de dépenses le plus important dans la culture du riz de bas-fonds (90% du coût total de production). Le coût du capital est relativement élevé (22%) dans



le système de production pluviale.

La culture du riz irrigué intensive est plus consommatrice d'intrants et de main d'œuvre par rapport à la culture pluviale. Cependant, elle permet d'obtenir un revenu brut plus élevé et une marge plus conséquente (92 188 FCFA/ ha contre seulement 5 839 FCFA/ ha en culture pluviale). La culture de bas-fonds est celle qui dégage la marge brute la plus élevée en raison de faibles dépenses en intrants et en capital. D'où la nécessité de promouvoir la culture de riz de bas-fonds en Côte d'Ivoire.

### 3.2- Les producteurs

Depuis la privatisation des grandes rizeries industrielles et la libéralisation de la filière, le secteur de riz est géré par une multitude d'acteurs dont les principaux sont les producteurs et leurs organisations professionnelles.

Les producteurs de riz sont éparpillés sur l'étendue du territoire mais disposent d'atouts liés à une longue pratique agricole, surtout en culture pluviale. L'organisation professionnelle des producteurs de riz est

embryonnaire. Les cadres juridiques existants et notamment le statut coopératif ne sont pas toujours bien adaptés aux besoins. Néanmoins, au gré des projets, se sont mis en place des groupements de producteurs, le plus souvent informel, pour gérer les questions relatives à la gestion et à l'entretien des périmètres, l'approvisionnement en intrants, l'utilisation de motoculteurs en commun, la production de semences, etc. La capitalisation de ces expériences est nécessaire pour définir un cadre juridique adapté à ce type d'organisations qui puisse offrir des garanties vis-à-vis des membres et vis-à-vis des tiers.

En matière de représentation et de défense des intérêts des riziculteurs, il existe l'Association Nationale des riziculteurs de Côte d'Ivoire (ANARIZ-CI) qui est membre de l'Association nationale des Organisations professionnelles de Côte d'Ivoire (ONAPACI).

Les organismes d'appui à la production rizicole sont le Projet National Riz (PNR), l'Agence National d'Appui au Développement Rural (ANADER), le

Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) et l'Agence pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO). Les trois dernières structures s'occupent de l'encadrement, de la sélection et de la diffusion, en milieu rural, des variétés améliorées tandis que le premier, grâce aux mécanismes d'appui pour la sous-filière riz qu'il conduit, offre aux producteurs des facilités d'accès à certains équipements.

#### IV- POLITIQUE RIZICOLE EN COTE D'IVOIRE

Au gré de nombreux changements institutionnels, la production de riz paddy, la collecte, l'usinage et la distribution de riz local n'ont jamais été placés sous la tutelle d'une autorité unique. De mesures ponctuelles imposées par les circonstances (modification de prix, mise en place d'incitations à la production), relevant de la gestion courante du secteur (décision de commercialiser ou d'importer du riz) ou des initiatives des opérateurs (sociétés d'encadrement) se sont succédé au cours du temps.

#### 4.1- Politique de production

La politique rizicole en Côte d'Ivoire est marquée par plusieurs périodes dont les principales sont celles allant de 1960 à 1977, de 1978 à 1996 et la période la plus récente.

La période 1960-1977 a été caractérisée par une politique d'autosuffisance alimentaire mise en œuvre d'abord par la Société d'Assistance Technique et de Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire (SATMACI). Au cours de cette période, ont été mis en œuvre des programmes de construction des infrastructures de mobilisation de l'eau et l'aménagement de terres. La structure d'encadrement assurait le préfinancement des intrants agricoles des producteurs qu'elle récupérait au moment de la commercialisation. Les subventions directes à la filière étaient canalisées par les usiniers pour permettre au riz d'être compétitif sur le marché. Cette politique qui a permis de faire chuter les importations a été interrompue car jugée très coûteuse pour les finances publiques.

De 1978 à 1996, la politique

interventionniste de l'Etat a été remplacée par des activités plus classiques d'appui aux producteurs. Le Gouvernement ivoirien a redonné priorité, dans le cadre du développement du secteur vivrier, à l'autosuffisance en riz. Dans cette optique, d'importantes réformes ont été entreprises.

Au niveau de la production de paddy, une société d'économie mixte appelée SOPRORIZ (Société de Promotion de la Riziculture) a été créée en 1993. En collaboration avec les structures d'Etat et le secteur privé, elle devrait reprendre toutes les activités d'encadrement de la riziculture.

Pour pallier les contraintes de production, l'Etat a encouragé le développement d'un système privé de préfinancement et d'encadrement de la production de paddy par les industrielles qui souhaitent autant l'augmentation que la régularité d'approvisionnement de leurs usines.

Au terme des réformes institutionnelles qui ont abouti à la création de l'ANADER en 1994, les projets cofinancés par les bailleurs de fonds ont été exécutés par des

cellules autonomes. Mais le caractère autonome de ces cellules et leur durée de vie limitée, rendaient difficile la capitalisation des résultats et l'appropriation des activités par les riziculteurs.

Les priorités accordées à la riziculture irriguée, dans le cadre de l'encadrement, et les incitations financières qui y sont associées, ont écarté une large majorité des paysans de toute aide financière. La riziculture pluviale qui représentait 90% en termes de superficies cultivées est donc restée en marge de toute perspective d'amélioration de ses performances techniques. La dissolution de l'Office de Production des Semences (OPS) a posé également le problème de la disponibilité des semences sélectionnées et améliorés.

Entre 1978 et 1996, le faible niveau d'encadrement a entraîné des niveaux irréguliers de production de paddy. De même, l'absence de coordination des activités de la filière, après 1978, a entraîné une production de riz blanchi en « dents de scie » et une augmentation continue des importations. Cette situation a amené le Gouvernement à mettre en

place le Projet National Riz en 1996, devenu Programme National Riz (PNR) en 2003. Ce programme est chargé de coordonner et de suivre la mise en œuvre des projets rizicoles.

Un plan de relance de la production rizicole (1996-2005) avait été élaboré. Il avait pour objectifs d'accroître la production de paddy de 8% par an, pour atteindre 2 236 000 tonnes à l'an 2005 et de sécuriser les récoltes par l'augmentation de la part du riz irrigué dans la production totale en passant de 8% à 20% à l'horizon 2005 (MINAGRA, 2009).

Les difficultés rencontrées à mobiliser les ressources nécessaires n'ont pas permis de réaliser totalement les objectifs du plan. Néanmoins, les activités mises en œuvre par le PNR ont permis de relancer la croissance de la production nationale de riz blanchi, la faisant passer de 514 000 tonnes en 1997 à 674 000 tonnes en 2000.

A l'avènement des crises sociopolitique de 1999 et militaro-politique de 2002, l'outil de production a connu une forte dégradation et la production nationale de

riz croît très lentement. A cela s'est ajoutée, la hausse des cours du riz sur le marché mondial. Pour faire face aux besoins de consommation de plus en plus croissants, le gouvernement ivoirien a adopté une nouvelle stratégie de développement de la riziculture. Cette stratégie est cohérente avec les options politiques plus générales qui ressortent (i) de la stratégie de réduction de la pauvreté, (ii) de la stratégie d'autosuffisance et de sécurité alimentaire basée sur la couverture des besoins de consommation nationale en riz blanchi et (iii) de la stratégie à faire du secteur privé, notamment les producteurs et leurs organisations, le moteur de la croissance économique.

L'objectif global de la stratégie de relance de la filière riz est de contribuer à la sécurité alimentaire afin de couvrir, à l'horizon 2012, la totalité des besoins nationaux. Elle met l'accent sur l'intensification de la production et la dynamique des professionnels pour la gestion des périmètres, l'approvisionnement en intrants, l'utilisation de matériel agricole en

commun, la production de semences et la modernisation de la commercialisation du riz usiné.

#### 4.2- Politique des prix

Bien que les prix courants aux producteurs connaissent de temps à autre quelques variations à la hausse, ils se déprécient en termes réels et en francs constants depuis 1974. La hausse des prix aux producteurs et les fortes subventions accordées, par l'Etat, aux structures d'encadrement ont permis de maintenir jusqu'en juillet 1988 à 80 FCFA le prix d'achat au producteur de paddy et d'atteindre l'autosuffisance en riz en 1977.

En Août 1988, le prix du paddy bord champ a été révisé à la baisse. Il a été de 60 FCFA, soit 25% de perte pour le producteur. Cette décision a entraîné le découragement et le désintérêt des riziculteurs, la baisse des ventes de paddy aux rizeries de 55%, la fermeture des rizeries et la reprise des importations. En 1990, les prix aux producteurs furent partiellement libéralisés (BNETD, 2004).

La dévaluation du franc CFA de janvier

1994 et la libéralisation de la filière en 1996-1997 a redonné une nouvelle dynamique à la filière. En favorisant l'émergence d'un système de marché concurrentiel aussi bien au niveau de la collecte de paddy qu'au niveau de la commercialisation de riz blanc, la dévaluation et la libéralisation ont permis aux producteurs de paddy de bénéficier des prix élevés pendant les périodes de soudure.

On peut dire que, la politique de prix a eu un effet négatif sur la production de riz en Côte d'Ivoire. Les producteurs locaux étaient faiblement protégés, d'une part, parce qu'il n'existait pas de véritables barrières douanières sur le riz de grande consommation et, d'autre part, la différence entre les prix intérieurs et mondiaux donnait un net avantage au premier. Cela a contribué à déprimer les prix proposés aux producteurs avant la dévaluation et à décourager la production nationale complétée par les importations pour satisfaire les besoins de consommation.

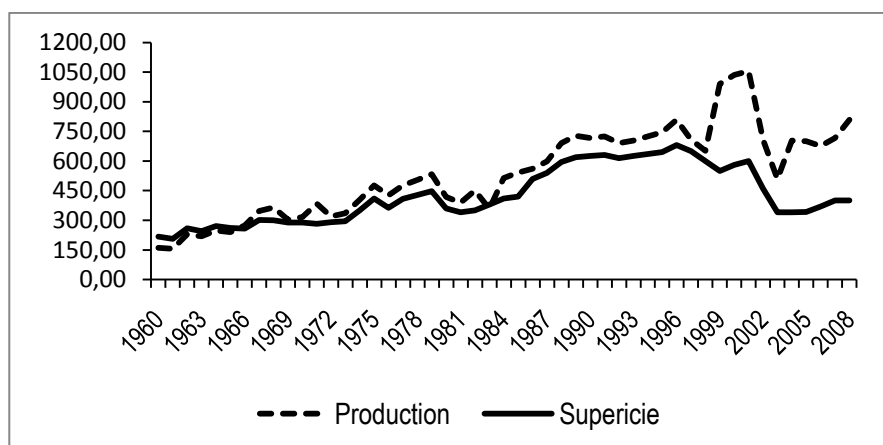
## V- EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS DE RIZ

Cette section analyse les évolutions de la production, des importations de riz de 1965 à 2008.

D'importantes sommes ont été engagées par le gouvernement ivoirien pour promouvoir et moderniser la riziculture, en l'occurrence la riziculture irriguée. Cette politique a permis d'augmenter régulièrement la production ivoirienne de

paddy. De 156 000 tonnes en 1961, elle a atteint un maximum de 809 000 tonnes en 1996 (USDA, 2009). L'augmentation de la production a été le fait de l'accroissement des superficies emblavées qui sont passées de 206 000 hectares en 1961 à 680 000 hectares en 1996 avant de chuter à 400 000 hectares en 2008 (USDA, 2009). Elle a aussi été réalisée grâce au rendement moyen qui a augmenté de 1,08 tonne à l'hectare entre 1965 et 1979 à 1,92 tonne à l'hectare entre 2005 et 2008 .

**Graphique 1 :** Evolution de la production de paddy et des superficies rizicoles



*Source : Données USDA (2009)*

Les allures des courbes représentatives de la production de paddy et des superficies sont proches, indiquant que l'évolution de volumes de paddy récoltés est fortement corrélée à celle des superficies emblavées.

La croissance globale de la production et des superficies cache cependant des fluctuations, plus ou moins fortes entre des périodes. Les moyennes de la production, des superficies et des rendements, calculées par périodes de

cinq ans et pour la période de 1965 à 2008  
(cf. tableau 2) font apparaître ces

fluctuations.

**Tableau 2** : Moyennes de la production des superficies et des rendements par périodes de 5 ans

	Production (000 tonnes)	Superficies (000 ha)	Rendement (tonnes/ha)
1965-69	305,80	281,80	1,08
1970-74	351,60	301,20	1,17
1975-79	483,40	411,80	1,17
1980-84	426,60	368,20	1,16
1985-89	623,60	536,80	1,17
1990-94	711,80	626,00	1,14
1995-99	781,00	625,00	1,26
2000-04	802,60	464,20	1,73
2005-08	725,25	378,00	1,92
1965-08	575,75	445,16	1,30

*Source* : Calcul de l'auteur à partir des données d'USDA (2009)

Les moyennes de la production, des superficies et de rendement de la période 1965-2008 ont été inférieures aux moyennes des quatre dernières sous périodes pour la production, des quatre avant dernières sous périodes pour les superficies et des deux dernières sous périodes pour le rendement. Elles sont cependant supérieures aux moyennes des vingt premières années (1965-1984) pour la production et les superficies et des

trente cinq premières années (1965-1999) pour le rendement.

La sous période 1980-1984 est marquée par la baisse à la fois des superficies et de rendement, ce qui a eu pour effet la chute de la production moyenne de la sous période (426 600 tonnes contre 483 400 tonnes entre 1975 et 1979). Cette baisse des superficies et de rendement s'explique par le retrait de l'Etat du secteur de la production et la suppression des

Page 15

subventions aux intrants, en application des recommandations du programme d'ajustement structurel de 1981. Cela a entraîné la faible utilisation des intrants modernes (semences améliorées, produits phytosanitaires) et donc une baisse des rendements.

La production moyenne la plus élevée a été réalisée entre 2000 et 2004, malgré une baisse des superficies moyennes d'environ 32% par rapport à la sous période 1990-1994. La baisse des superficies a été compensée par l'augmentation du rendement moyen de la période qui a été de 1,73 tonne/ha contre 1,14 tonne/ha entre 1990 et 1994.

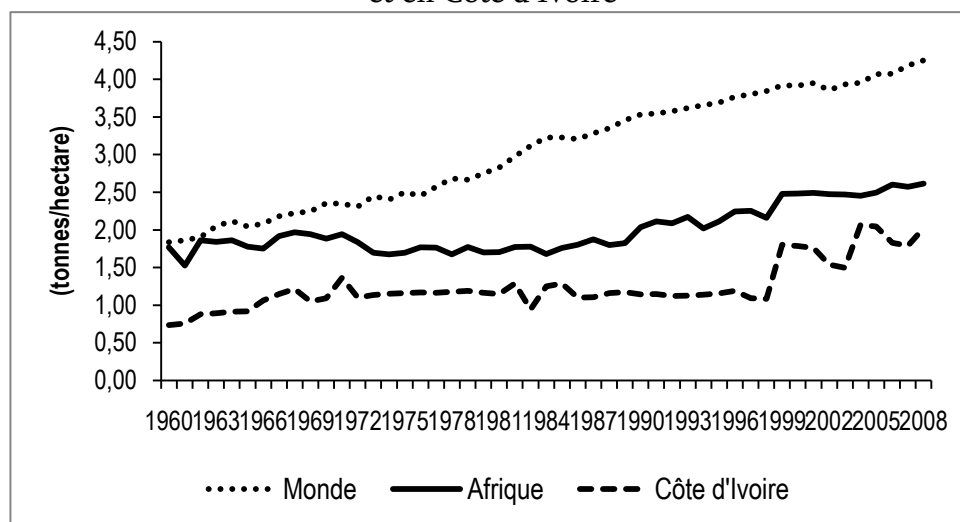
Les faibles superficies moyennes constatées au cours des périodes 2000-2004 et 2005-2008 trouvent leur explication dans la crise militaro-politique de 2002 qui a entraîné l'abandon des

superficies rizicoles dans certaines régions de la zone CNO, notamment les superficies des périmètres irrigués. Elles trouvent également leur explication dans l'affectation de la main-d'œuvre au profit de la culture de cacao devenue plus rentable, à cause de l'amélioration des cours sur le marché internationale au cours de ces deux sous périodes. Cela montre que les riziculteurs sont sensibles aux prix relatifs des produits agricoles.

Le rendement moyen a baissé de 1,7 tonne/ha entre 1985 et 1989 à 1,4 tonne/ha entre 1990 et 1994. Il s'est sensiblement amélioré pour atteindre 1,92 tonnes/ha en moyenne entre 2005 et 2008. Malgré cette amélioration, le rendement de paddy en Côte d'Ivoire demeure inférieur aux rendements moyens à l'échelle de l'Afrique et du monde (cf. graphique 2).



**Graphique 2 :** Evolution des rendements moyens de paddy dans le monde, en Afrique et en Côte d'Ivoire



*Source : Données USDA (2009)*

La productivité moyenne a presque stagné entre 1972 et 1998. Elle s'est relativement améliorée entre 1999 et 2008 mais demeure encore faible par rapport aux moyennes mondiale et africaine.

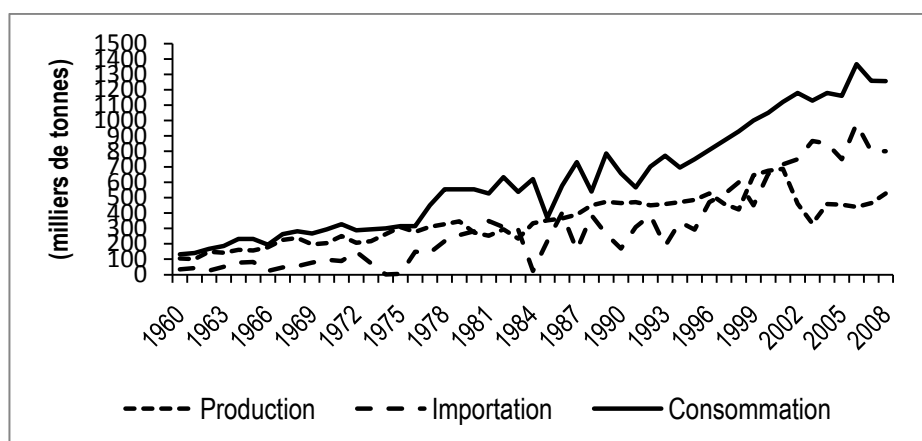
L'intensification des cultures et l'amélioration de la productivité sont devenues une nécessité pour accroître la production afin de satisfaire la demande de plus en plus croissante et réduire les importations.

## 5.2- Evolution des importations du riz en Côte d'Ivoire

La production nationale permet de satisfaire seulement 50% de la demande intérieure estimée à environ 1 300 000 tonnes de riz blanchi en moyenne en moyenne par an (Ministère de l'Agriculture, 2008).

Pour combler le déficit de la production domestique, la Côte d'Ivoire a recours à des importations en provenance principalement des pays asiatiques. De 1960 à 2008, elles ont une tendance à la hausse (cf. graphique 3).

**Graphique 3 :** Evolution de la production, de la consommation et des importations de riz



*Source : Données d'USDA 2009*

En 2008 les importations de riz ont été évaluées à 756 680 tonnes pour un coût total de 209 milliards de FCFA contre 808 781 tonnes et un coût de 156,3 milliards de FCFA en 2007, soit une hausse de 33% en valeur et une baisse de 6% en quantité. L'augmentation, plus que proportionnelle, du coût des importations, par rapport aux quantités est due à la hausse du prix CAF en 2008. Pour combler le déficit national, il est nécessaire au gouvernement d'approvisionner le marché domestique en permanence, tout en évitant toute rupture de stocks.

La priorité du gouvernement ivoirien est de réaliser l'autosuffisance en riz à l'horizon 2012. Afin d'identifier la stratégie nécessaire pour atteindre cet

objectif, il est utile d'analyser la tendance de la production et des importations pour connaître les raisons de croissance et de décroissance à des périodes spécifiques.

#### VI- ANALYSE DES TENDANCES DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS DE RIZ EN COTE D'IVOIRE

Les taux de croissance moyens annuels de la production, des superficies et de rendement sont calculés pour les cinq sous périodes déterminés plus haut et pour la période 1965-2008. Les résultats sont reportés dans le tableau 3 ci-dessous.

De 1965 à 2008, la production de paddy, les superficies emblavées et le rendement ont connu des taux de croissance moyens annuels positifs. Toutefois, ils ne sont pas très élevés. La production a augmenté de 2,87% en moyenne par an, inférieur au

taux de croissance de la population. Les superficies et les rendements ont cru respectivement aux taux de 1% et 1,85% par an.

Le faible taux de croissance moyen annuel de la production observé entre 1965 et 2008 se justifie, par le fait que malgré

l'intervention du Gouvernement pour aménager les exploitations et favoriser la riziculture irriguée, la culture pluviale non seulement reste dominante mais est marginalisée. Il se justifie aussi par la politique de prix aux producteurs qui, à partir de 1988, est devenu peu incitatif.

**Tableau 3** : Taux de croissance moyens annuels de la production, des superficies et de rendement (%)

	Production	Superficies	Rendement
1965-74	5,93	3,31	2,53
1975-84	0,86	0,03	0,83
1985-94	3,29	4,70	-1,35
1995-00	6,82	-2,10	9,11
2001-08	-3,72	-5,63	2,02
1965-08	2,87	1,00	1,85

*Source* : Calcul de l'auteur à partir des données d'USDA (2009)

De 1965 à 1974, les taux de croissance moyens annuels de la production et des superficies cultivées en riz étaient de 5,9% et 3,3% respectivement. La politique interventionniste de l'Etat a permis de réaliser ces résultats et, ainsi, d'assurer l'autosuffisance en riz à cette période. Entre 1975 et 1984, ces taux ont été de 0,83%, 0,03% et 0,8% respectivement

pour la production, les superficies et le rendement. La chute des taux traduit la préférence à importer plutôt que de promouvoir la production nationale pour satisfaire la demande domestique. Elle révèle aussi le rôle important de la politique gouvernementale dans la promotion de la production du riz en Côte d'Ivoire.

Les superficies emblavées en riz ont baissé au taux de 2,1% en moyenne par an entre 1995 et 2000 et de 5,6% entre 2001 et 2008, soit au taux de -3,6% par an sur l'ensemble des deux sous périodes. La baisse des taux de croissance des superficies peut être attribuée à la hausse des cours de café et de cacao et aux troubles sociopolitiques de 2000, consécutives aux élections générales, et à la crise militaro-politique qui a débuté en septembre 2002.

L'augmentation des cours internationaux de cacao et café après la dévaluation a conduit les producteurs à réaffecter leurs ressources productives, particulièrement la main-d'œuvre, au profit de ces cultures de rente. L'insuffisance de main-d'œuvre disponible pour la riziculture a donc entraîné la réduction des superficies rizicoles. La gestion de la main-d'œuvre par les producteurs dénote leur rationalité économique et leur sensibilité aux prix relatifs.

Les troubles sociopolitiques de 2000 et la crise militaro-politique ont désorganisé le système de production et entraîné une détérioration des infrastructures hydro-

agricoles dans les zones CNO. Par ailleurs, certains producteurs se sont déplacés des ex zones assiégées vers celles sous contrôle gouvernemental. La combinaison de ces deux phénomènes a engendré une baisse des superficies emblavées, particulièrement celles des périmètres irrigués.

Le taux de croissance moyen annuel de rendement a été négatif (-1,35%) entre 1985 et 1994. Ce taux négatif est la conséquence de la suppression, par l'Etat, des subventions aux intrants agricoles à partir de 1981. Il est par ailleurs dû aux difficultés des agriculteurs à s'approvisionner en intrants modernes à cause de leur faible revenu, les prix d'achat de cacao et café ayant chuté au cours cette période.

De 1965 à 2008, aussi bien les superficies rizicoles que les rendements ont connu une instabilité. Quelle est donc la contribution de chacune des deux variables et de leur interaction sur la variation de la production de la période et des sous périodes ? dans la section suivante, nous analysons la contribution de des superficie et rendement à la

variation de la production. L'interaction entre les deux est également analysée. Les

résultats sont présentés dans le tableau 4 ci-après.

**Tableau 4 :** Contribution des superficies et des rendements à la variation de la production

	Variation de la production	Contribution des superficies		Contribution des rendements		Contribution de l'interaction superficies/rendements	
	000 t.	000 t.	%	000 t.	%	000 t.	%
1965-74	163,00	81,84	50,2	60,52	37,1	20,64	12,7
1975-84	38,00	1,16	3,1	36,75	96,7	0,09	0,2
1985-94	183,00	276,94	151,3	-62,13	-33,9	-31,81	-17,4
1995-00	291,00	-75,08	-25,8	407,10	139,9	-41,03	-14,1
2001-08	-246,00	-351,67	-142,9	158,50	64,4	-52,83	-21,5
1965-08	569,00	127,82	22,5	287,87	50,6	153,31	26,9

*Source :* Calcul de l'auteur à partir des données d'USDA (2009)

Sur l'ensemble de la période, la contribution du rendement (50,6%) à la variation de la production a été plus forte que celles des superficies (22,5%) et de l'interaction des superficies et rendements (26,9%). L'effet superficies de la période 1965-2008 est très inférieur à ceux des sous périodes 1985-1994 et 1965-1974 mais supérieur à ceux des autres sous périodes. L'effet de l'interaction entre superficies et rendement, entre 1965 et 2008, a été supérieur à ceux de toutes les sous périodes.

La contribution la plus élevée des superficies a été enregistrée entre 1985 et 1994. Cette période étant caractérisée par la baisse du prix d'achat au producteur de paddy et la chute des cours de cacao et de café, les producteurs ne pouvaient s'approvisionner en intrants modernes pour intensifier les cultures. A défaut de l'intensification, ils ont augmenté les superficies. Cela a permis l'augmentation de la contribution des superficies au changement du volume de production.

Concernant le rendement, le meilleur niveau de contribution a été celui de 1995-2000. La part de l'apport du rendement dans la variation de la production a été de 139,9%. La forte contribution du rendement a été possible grâce à l'amélioration du prix d'achat au producteur, après la dévaluation du FCFA, et à la hausse des cours de cacao et de café. En effet, l'amélioration du prix et la hausse des cours ont permis une augmentation des revenus des producteurs et l'achat des intrants modernes pour accroître la productivité moyenne.

L'effet rendement sur la variation de la production a été négatif entre 1985 et 1994 (-33,9%). Ce mauvais résultat est dû à l'insuffisance d'utilisation des intrants modernes, à cause du faible niveau de revenu des producteurs du à plusieurs facteurs, entre autres, la suppression des subventions au prix d'achat des intrants, la baisse du prix d'achat au producteur de paddy et celle des prix de cacao et de café.

L'effet de l'interaction entre les superficies et le rendement a été positif

pour toute la période (26,9%) de 1965 à 2008 et pour les deux premiers sous périodes.

La décomposition des variations de la production en effets superficie, rendement et interaction entre les deux variables révèle que les producteurs sont disposés à utiliser des intrants modernes pour intensifier la culture de riz et en accroître la productivité, lorsque le revenu le permet. Ainsi, entre 1995 et 2000 ils ont pu s'approvisionner et utiliser des intrants modernes. Cela a permis d'accroître le rendement qui a significativement contribué à la variation de la production. Lorsque les ressources financières ne permettent pas d'acheter les intrants, ils augmentent les superficies pour compenser la perte de récolte, mais le rendement est faible en culture pluviale. L'augmentation des superficies de riz de bas-fonds pourrait permettre cette compensation mais ce système est exigeant en main-d'œuvre, ce qui limite l'accroissement des superficies.

Les contraintes d'approvisionnement en intrants modernes à certaines périodes, la faible disponibilité de la main-d'œuvre ne

permettant pas d'accroître fortement les superficies emblavées et le prix d'achat au producteur non incitatif sont, entre autres, les facteurs explicatifs du faible volume de production de riz en Côte d'Ivoire, ce qui oblige le pays à en importer pour satisfaire la demande domestique. Les taux de croissance moyens annuels de ces importations en volume et en valeur sont présentés dans le

tableau 10.

De 1965 à 2008, les importations en volume ont augmenté au taux de 5,4% en moyenne par an tandis qu'en valeur le taux de croissance a été de 9%. Ainsi, le taux de croissance moyen annuel des importations de la période 1965-2008 a été supérieur à celui de la production qui n'a été que de 2,9% (cf. tableau 5).

**Tableau 5** : Taux de croissance moyens annuels des importations (%)

	importations en volume	importations en valeur
1965-74	-33,90	-24,47
1975-84	51,72	49,94
1985-94	5,15	3,94
1995-00	17,58	7,12
2001-08	1,60	21,36
1965-08	5,41	9,03

*Source* : Calcul de l'auteur à partir des données d'USDA (2009)

Les taux de croissance des importations en volume ont été élevés entre 1975 et 1984 et entre 1995 et 2000. Ils ont été respectivement d'environ 18,9% et 17,6%. Les deux sous périodes correspondent à celles où il y a hausse des cours de matières premières agricoles sur le marché international. Les taux de

croissance moyens annuels élevés sont donc la conséquence de la politique mise en place dans ce cas qui consiste à utiliser les recettes d'exportation des produits de rente pour importer le riz plutôt que de promouvoir la production nationale.

En valeur, les taux de croissance les plus

élevés sont observés entre 1975 et 1984 (49,9%) et entre 2001 et 2008 (21,4%). Les chocs pétroliers de 1973 et 1979 d'une part et la montée du cours du dollar d'autre part ont contribué au fort taux de croissance de la sous période 1975-1984.

Les fluctuations de la production nationale entraînent celles des importations, ce qui engendre des instabilités fortes ou faibles, selon les sous périodes (cf. tableau 6).

**Tableau 6 :** Coefficients de variation des importations de riz (%)

	importations en volume	importations en valeur
1965-74	0,5830	0,9963
1975-84	0,1445	0,5476
1985-94	0,3371	0,1800
1995-00	0,2561	0,1645
2001-08	0,1037	0,4450
1965-08	0,8053	0,9323

*Source :* Calcul de l'auteur à partir des données d'USDA (2009)

De 1965 à 2008, les importations de riz en Côte d'Ivoire, aussi bien en volume qu'en valeur ont été très instables avec des coefficients de variation respectivement de 80,5% et 93%. Le volume des importations de la période est plus instable que celui des cinq sous périodes. En valeur, la sous période 1965-1974 a été

celle qui a connu la plus forte instabilité des importations.

A l'exception de la sous période 1965-1974, les importations en volume ont été relativement stables au cours des autres sous périodes.



## Conclusion

La politique interventionniste de l'Etat a permis, dans les années 1970, de réaliser la production du riz nécessaire pour satisfaire la demande. La politique rizicole, mis en œuvre au lendemain de l'indépendance, qui a permis à la Côte d'Ivoire d'être quasi autosuffisante en riz à cette période a été interrompue, car jugée très coûteuses pour les finances publiques.

Le désengagement de l'Etat de la production agricole a eu un effet négatif sur la production rizicole. La suppression des subventions accordées aux structures d'encadrement, la révision à la baisse des prix d'achat au producteur de paddy par l'Etat, et l'abandon de la subvention aux intrants, entre autres, ont entraîné le découragement et le désintérêt des riziculteurs car le riz produit localement n'était plus compétitif. Cela a eu pour conséquences la baisse des rendements, la réduction du taux de croissance de la production et la fluctuation des volumes des récoltes.

En plus du désengagement de l'Etat, les politiques mises en œuvre au milieu des

années 1970, plutôt que de promouvoir la production du riz domestique, étaient fondées sur une hypothèse de croissance de recettes tirées de l'exportation des produits de rente pour assurer, par les importations, une part de l'approvisionnement en riz à bon marché. La politique d'importation a engendré une faible protection des producteurs locaux parce qu'il n'existait pas de véritables barrières douanières sur le riz de grande consommation et parce que la différence entre les prix intérieurs et mondiaux donnait un net avantage au second. Cela a contribué à déprimer les prix proposés aux producteurs, avant la dévaluation, et à décourager la production.

Face à l'insuffisance de l'offre nationale de riz pour assurer l'équilibre sur le marché domestique, la Côte d'Ivoire importe chaque année près de 800 000 tonnes de riz pour un coût global d'environ 150 milliards de FCFA. Cependant, il existe de potentialités pour assurer une souveraineté alimentaire<sup>1</sup>.

La Côte d'Ivoire doit plus que jamais faire

---

<sup>1</sup> Selon Oudet (2004), la souveraineté alimentaire signifie « le droit des populations, de leurs Etats ou unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des tiers ».

la promotion de la filière riz pour satisfaire aux besoins de consommation par la production nationale. Cette promotion passe, entre autres, par (i) le développement de la riziculture de contre saison, (ii) l'amélioration des pratiques culturales, (iii) la protection des producteurs, et (v) les interventions de l'Etat.

(i) Le développement de la culture de riz de contre saison : il faut augmenter significativement la part de la riziculture irriguée à haut rendement dans la production. Les superficies irriguées, Actuellement, représentent moins de 10% alors qu'il existe des terres potentiellement irrigables. Il est donc possible d'augmenter la production de riz en exploitant le potentiel d'intensification et de développement de cette culture. Pour réaliser cela, l'Etat doit allouer davantage de fonds dans les infrastructures de maîtrise de l'eau Et aider les producteurs à avoir accès aux intrants modernes.

(ii) Améliorer les pratiques culturales : Il faut vulgariser les pratiques culturales mises en évidence par les institutions de

recherche et qui offrent la possibilité d'augmenter les rendements en milieu paysan à travers une gestion intégrée de la campagne rizicole, en proposant des alternatives allant de la préparation du terrain jusqu'à la récolte. Des gains de rendement d'une à deux tonnes par hectare ont été obtenus en système irrigué et en bas-fonds, sans augmentation significative des coûts de production par ces pratiques.

(iii) Protéger les producteurs : Pour réussir la promotion de la production locale de riz, il faut certes réduire les droits de douane et les taxes sur le riz importé et mettre en place des mécanismes visant à éviter la spéculation sur le marché de riz. Toutefois, il faut à la fois faire preuve de prudence pour ne pas fragiliser les mesures incitatives à la production nationale du riz.

(iv) Accroître le rôle de l'Etat : Il faut lever un certain nombre de contraintes d'ordre financier, technique et social. Il faut, en outre, renforcer les capacités des systèmes de recherche et de vulgarisation rizicoles et apporter un appui aux riziculteurs en réduisant la taxe sur les

intrants importants, la machinerie agricole pour permettre de réduire les coûts de production. Il faut également diminuer la taxe sur les équipements et les technologies post-récoltes pour tous les acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement du riz.

La Côte d'Ivoire doit comprendre qu'il faut assurer une offre rizicole suffisante en quantité, satisfaisante en qualité, rémunératrice pour les producteurs et supportable par le budget des consommateurs pauvres. C'est à ce prix seulement qu'elle peut éviter d'être un « otage » des cours mondiaux de riz, aliment principal de la majorité des ménages en Côte d'Ivoire. Pour réaliser cet objectif, elle doit construire une agriculture compétitive et durable grâce à une combinaison de trois facteurs : technologies performantes, infrastructures de base adéquates et environnement assaini.

## Références

AgriAlerte (2008) : « Restrictions à l'exportation du riz : risque de pénurie dans les pays fortement

importateurs » *Alerte sur la situation de la campagne agricole des régions – Burkina Faso – n° 021- 02/04/2008*

BNETD (2004) *Analyse de la compétitivité des économies des pays membres de l'UEMOA* , Abidjan Côte d'Ivoire

CNUCED (2004) : Marché de riz

Douanes de Côte d'Ivoire (2009) Statistiques douanières, Direction des statistiques et des études économiques

MINAGRA (2008) *Préparation de la revue multibailleurs du secteur agricole*, Document présenté à la réunion des bailleurs de fonds, 16-20 février 2009, Abidjan, Côte d'Ivoire.

MINAGRA (2009) : Atelier sur le riz et l'Aquaculture : présentation de la filière riz par la Côte d'Ivoire

Ndiaye, D. (2008) « Marché mondial des céréales : situation et perspectives » *Intégration par les marchés agricoles (IMA)* n° 3, Février 2008.

Oudet, M. (2004): « Sécurité alimentaire ou souveraineté alimentaire? » *Penser pour Agir*, Ouagadougou, 28

- janvier 2004.
- Papa, A. S., A. Ndiagne (2008) « la crise, une opportunité pour rompre la tyrannie du riz importé », *AGROVISION*, n° 8, juillet 2008.
- République de Côte d'Ivoire (2009) *Stratégie de Relance du développement et de Réduction de la Pauvreté*, Rapport n° 09/156, FMI, Washington, D.C.
- ROPPA (2005) : Pour un développement durable des filières riz en Afrique de l'Ouest [www.roppa.info/spip.php](http://www.roppa.info/spip.php)
- Siddaya, cc (2002) : Accelerating Growth of Pigeon pea Production in Karnataka : constraints and Policy Perspective, IARI, New Delhi 110012: 23-27.
- TECSULT International Limited (2002) : Etudes relatives aux transformations agro-industrielles : opportunités de transformations agro-industrielles et analyse de compétitivité (filère céréale/ vol 1), avril, 2002.
- USDA (2009): Rough rice production by country and geographical region, 1960/61-2008/09, IRRI World Rice Statistics, [www.irri.org/science/ricestat/index.asp](http://www.irri.org/science/ricestat/index.asp)
- Wambo Yamdjeu (2005) *Restriction à l'importation du riz : risque de pénuries dans les pays fortement importateurs* AgriAlerte, n° 21 02/04/2008

## C A P E C

- **Membres du Comité de Pilotage**

1. M. KOMENAN Mougo, *Directeur de l'Activité Industrielle, Président du Comité de Pilotage* ;
2. M. Maurice SERI-GNOLEBA, *Ex-Président du Conseil Economique et Social* ;
3. Pr. TEA Gokou Célestin, *Président de l'Université de Cocody* ;
4. Pr. ASSEMIEN Alexandre, *Directeur Général du Plan* ;
5. M. AHOUTOU Koffi, *Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances* ;
6. M. AHOUA Don Mello, *Directeur Général du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), représentant de la Primature* ;
7. M. TAHI Michel Martial, *Directeur Général du Budget et des Finances* ;
8. Honorable ZEREHOUE Yoro Edouard, *Rapporteur de la Commission des Affaires Economiques et Financières à l'Assemblée Nationale* ;
9. M. YEBOUE Koffi Lazare , *Président de la Commission des Affaires Economiques et Financières au Conseil Economique et Social* ;
10. Pr. Mama OUATTARA, *Directeur du CIRES*.

- **Directeur**

Pr. Aké G. M. N'GBO